



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2018-081

PUBLIÉ LE 17 AOÛT 2018

# Sommaire

## **DDT 79**

79-2018-08-17-001 - Décision portant intérim du chef du service énergie bâtiment et aménagement des territoires (SEBAT) (1 page)

Page 3

DDT 79

79-2018-08-17-001

Décision portant intérim du chef du service énergie  
bâtiment et aménagement des territoires (SEBAT)

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**  
Secrétariat Général

Dossier suivi par :  
Dominique Donizeau  
Tél. : 05.49.06.88.02  
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

**Le directeur départemental des territoires  
Décision portant intérim du chef du service énergie bâtiment et aménagement des territoires  
(SEBAT)**

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du préfet des deux-sèvres en date du 5 février 2018, portant délégation de signature générale à Monsieur Thierry Chatelain, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;
- Vu** l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 16 avril 2018 ;
- Vu** l'absence de Madame Maryse Frostin, pendant la période du 24 août au 7 septembre 2018 ;

**DECIDE**

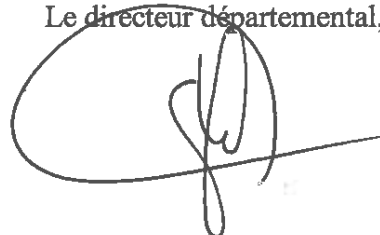
**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Gilles Dumartin, chef du service prospective planification habitat (SPPH) assurera l'intérim du chef du service énergie bâtiment et aménagement des territoires (SEBAT) pendant la période du 24 août au 7 septembre 2018 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le directeur départemental à ce chef de service.

**Article 2 Exécution :**

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, **17 AOUT 2018**  
Le directeur départemental,



Thierry CHATELAIN

**Copie : bureau ressources humaines/formation**